

DELIBERATION CA079-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 septembre 2021

Objet de la délibération : Stratégie d'établissement – Chaire de professeur junior

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 30 septembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Les membres du Conseil d'administration approuvent l'inscription de l'Université d'Angers dans la dynamique de réponse à l'appel à projets de chaire de professeur junior.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 4 octobre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 4 octobre 2021

3-1 Chaire professeur junior

Nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche après 3 à 6 ans de pré-titularisation

Chaire professeur junior

Calendrier- vague 1

- 25/06/2021 : Réception Circulaire sur dispositif CPJ + fiches à transmettre
- 28/06/2021 : Information en CR
- 23/07/2021 : transmission des propositions à DGRI + DGESIP
- Sept : retour des arbitrages MESRI - Ligne dédiée sur SCSP
- 28 septembre 2021 : Avis du Cac
- 30 septembre 2021 : Vote du CA
- Oct. / nov : Appel à candidatures | audition et sélection des candidats
- Fin nov : signature contrat pré-titularisation
- Fin janvier 2022: signature convention de recherche et d'enseignement + convention de financement ANR

Chaire Professeur Junior

3 ETAPES



3 Conventions

- Contrat de pré titularisation
- Convention de recherche et d'enseignement
- Convention de financement pour l'environnement recherche (doc, post-doc, fonctionnement)
Financement ANR – 200k

Chaire professeur junior Campagne 2021- UA

UA : **deux** projets déposés

Pôle Végétal | **FungHyb** : Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées

- Insertion recherche : IRHS
- Insertion pédagogique : Sciences
- Partenaires : INRAE / Institut Agro
- Durée : 5 ans

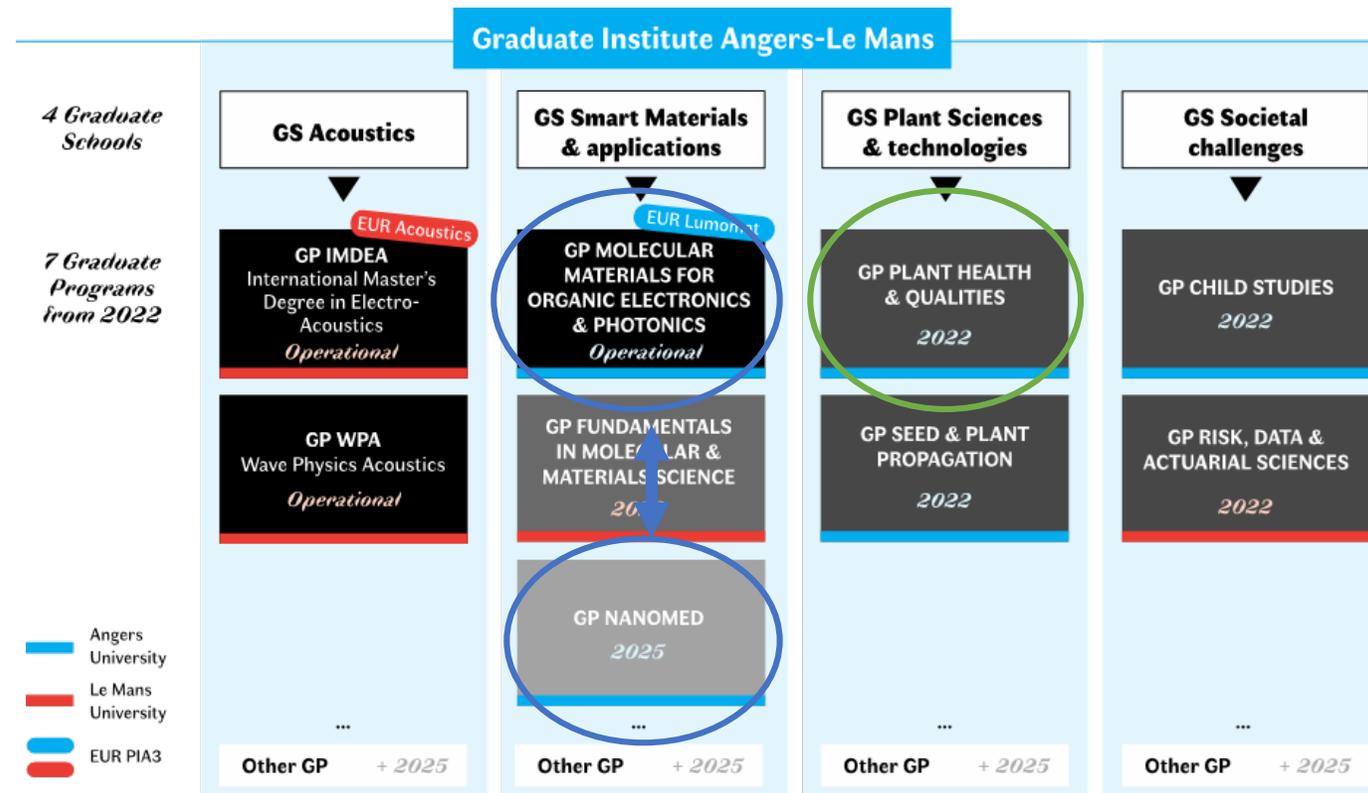
Pôles Santé (+ Matériaux) | **PolyMedChem** : Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé

- Insertion recherche : MINT
- Insertion pédagogique : Sciences
- Partenaire : CNRS
- Durée : 4 ans

Campagne 2021 nationale

- 178 projets déposés (159 univ + 19 OR) pour 60-75 chaires en 2021
- 300/an en moyenne

Chaire professeur junior Campagne 2021- Stratégie UA



 Polymedchem

 Funghyb

 Angers University
 Le Mans University
 EUR PIA3

Chaire professeur junior Calendrier

- **Nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire** dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche après 3 à 6 ans de pré-titularisation



- Dynamiser la recherche avec des recrutements sur une valence recherche majoritaire / charge d'enseignement limitée à 64h_{td} ou 42 h CM
- Renforcer l'attractivité des établissements français dans un contexte concurrentiel international
- Renforcer des axes de recherche structurants ou soutenir des projets de recherche de niche
- Soutien financier de l'Etat sur MS et sur environnement de la recherche (Pour mémoire chaire connect talent financée par établissement et CT)

Chaire professeur junior Calendrier

**Ne se substitue pas à la voie classique de recrutement
Contingent limité à 15 % du corps des Pr et assimilés**



- Veiller au bon accompagnement du collègue pendant la période de pré titularisation dans son parcours de titularisation
- Veiller à ce que les critères de titularisation ne soient pas « orthogonaux » à ceux demandés aux collègues passant par la voie classique
- Rémunération en adéquation avec le profil du candidat ou candidate retenu.e

Chaire professeur junior

Campagne 2021-2022 :

- Poursuivre la dynamique de réponse ou non à cet AAP CPJ
- Positionnement en CAC sur la suite du processus et décision en CA

Les membres du Conseil d'administration approuvent l'inscription de l'Université d'Angers dans la dynamique de réponse à l'appel à projets de chaire de professeur junior.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions.